

Lundi 8 février 2010

## **Lettre ouverte de la section Paris 1er et 2ème à Marie George Buffet**

*Chers camarades, chers amis,*

*Vous trouverez ci-dessous la lettre ouverte que nous adressons à Marie-George Buffet, qui refuse toujours de donner la moindre réponse à la pétition dont nous vous avons déjà parlé deux fois, avant et après l'expulsion de notre section par la police et un huissier envoyé par Patrice Bessac.*

*Vous avez déjà été nombreux à nous manifester votre soutien en signant notre pétition. Notre seul espoir est d'obtenir encore plus de soutiens, pour faire reculer nos expulseurs. Il est de plus en plus clair qu'il ne s'agit pas d'un combat entre communistes sur deux lignes politiques (qu'il serait déjà scandaleux de faire arbitrer par voie policière), mais d'un affrontement entre des militants politiques décidés à le rester, et à conserver les moyens qu'ils ont acquis pour leur militantisme, et des « dirigeants » qui ne pensent qu'en termes de spéculation immobilière.*

**Cette pétition peut être signée sur le blog**

<http://reveilcommuniste.over-blog.fr/ext/http://62ruemontmartre.over-blog.com/>

**où vous trouverez aussi toutes les informations à ce sujet.**

**Cette pétition peut être signée sur le blog**

[http://reveilcommuniste.over-blog.fr/ext/](http://reveilcommuniste.over-blog.fr/ext/http://62ruemontmartre.over-blog.com/)

<http://62ruemontmartre.over-blog.com/> , où vous trouverez aussi toutes les informations à ce sujet.

*Bien fraternellement,*

*Emmanuel Lyasse, pour la section*

*Lettre ouverte à Marie-George Buffet*

*Chère camarade,*

*Tu trouveras jointe la pétition de défense de notre section, que tu connais déjà, avec la liste de ses signataires à ce jour. Leur nombre atteint 388, dont 31 adhérents de notre section qu'on prétend exclure du PCF malgré eux et malgré les statuts, 15 membres du Conseil national du PCF (dont les secrétaires de quatre fédérations), cinq membres du Conseil départemental de Paris, de nombreux adhérents du PCF, de nombreux anciens adhérents aussi, dont beaucoup ont été chassés du Parti de la manière dont on veut nous en chasser.*

*Comme tu dois t'en douter, nous sommes étonnés de ne pas avoir reçu de réponse de ta part à notre envoi de la première liste de signataires. Nous avons été scandalisés d'apprendre que tu avais répondu à ce sujet à Pasquale Noizet lors du CN que ce n'était pas le lieu pour en parler. Nous trouvons pourtant dans les statuts que tu as fait adopter au congrès où tu es devenue secrétaire nationale que « Le conseil national, représentatif de tous les communistes, qui est l'organe souverain du Parti entre deux congrès » et que « La souveraineté appartient aux adhérent-e-s. Ils et elles l'exercent et l'organisent tant personnellement que collectivement dans toutes leurs activités de communiste, dans leur section, ou éventuellement leur cellule, de leur lieu de résidence ou de travail, par leurs élus aux conseils départementaux et au conseil national ».*

*Quand une section entière du PCF se trouve exclue par l'arbitraire d'un secrétaire fédéral, quand celui-ci a recours à la police pour l'expulser de son local, quand l'avis de la Commission des Conflits reste lettre morte, quel est donc « le lieu » où elle doit s'adresser à la direction nationale pour obtenir justice, si ce n'est pas le CN ?*

*Considères-tu vraiment qu'il est normal de ne s'adresser à nous que dans les prétoires, et uniquement par avocate, puisque à chacune des trois audiences que nous avons subie, celle-ci s'est trouvée seule, sans aucun représentant de la fédération, sans même le supposé secrétaire de section Georges Matti, sans aucun des innombrables (parce qu'invisibles) adhérents de sa section fantôme ?*

*Faudra-t-il donc que nous en venions à utiliser les meetings des élections régionales pour informer les électeurs des activités politico-immobilières du candidat sortant Patrice Bessac ? Nous aurions eu tendance, spontanément, à considérer que « ce n'était pas le lieu ». Mais si c'est le seul que tu nous laisses, il nous faudra bien nous ranger à ton avis là-dessus.*

*Nous sommes aujourd'hui une section sans local, ce qui est d'autant plus difficile pour nous que la plupart des adhérents militent sur leur lieu de travail, mais sont obligés d'habiter fort loin du quartier : nous ne pouvons donc envisager de nous réunir chez l'un d'entre eux. La dernière réunion a eu lieu au Café du Croissant, ce qui est hautement symbolique, mais moins commode. Les courriers sont mis sous enveloppe par des camarades chez eux, à l'autre bout de Paris. Ceux des travailleurs et habitants du quartier qui savaient où rencontrer des communistes (puisque nous étions présents au local tous les après-midi en semaine), n'ont plus cette possibilité : ce ne sont pas nos expulseurs qui la leur donneront puisque, selon leurs dires même, le local ne servira pour eux qu'à tenir une réunion de temps en temps.*

*Nous acceptons d'autant moins cette situation que, comme tu le sais fort bien, ce local a été acheté en 1970 par souscription parmi les militants du IIe arrondissement, et depuis entretenu exclusivement par eux, puis par la section Ier-IIe après la fusion. Patrice Bessac et Jérôme Relinger semblent avoir renoncé à prétendre que nous avions élu à la place de Simonne un nommé Georges Matti, inconnu de nous pour justifier l'expulsion. Son avocate, devant l'échec manifeste de cette farce, se borne désormais à revendiquer froidement le droit du propriétaire d'expulser des occupants à titre gracieux pour retrouver la jouissance de son bien.*

*Tu sais comme nous que cette propriété est fictive, et que les prétendus occupants à titre gracieux ont payé la totalité des charges revenant normalement au*

*propriétaire depuis quarante ans, après avoir financé l'achat du local. Le transfert gratuit en 1993 des parts de la SCI Montmartre à la SA Rochechouart, à la demande de la fédération et dans un souci de sécurisation, n'a absolument rien changé sur ce point.*

*Patrice Bessac et Jérôme Relinger utilisent donc un dispositif établi alors dans un esprit de confiance mutuelle pour consolider la propriété des communistes parisiens sur leurs locaux comme moyen de spoliation. Ils font appel à la justice en considérant la SA Rochechouart comme une société immobilière comme les autres, ce qu'elle n'était pas pour ses fondateurs.*

*Si tout s'était passé de façon conforme aux lois dont ils réclament l'appui, ce serait seulement une magnifique escroquerie. Nous ne pourrions donc que constater qu'ils préfèrent opérer un vol légal qu'obéir aux principes de l'organisation ouvrière, au risque de discréditer encore plus le Parti, et te demander si, en tant que secrétaire nationale de ce Parti, tu les soutiens vraiment.*

*Mais si tu as comme nous, et comme les conseillers que nous avons dus consulter, des doutes sur la légalité de la construction et du fonctionnement de cette SA, tu dois être consciente que cette façon de procéder, en plus d'être odieuse, est extrêmement dangereuse même du point de vue de ceux qui l'emploient. Si ce minable hold-up par voie judiciaire et policière devait conduire à un débat public sur la façon dont le Parti a géré le patrimoine immobilier des communistes, cela pourrait avoir des conséquences sans commune mesure avec le bénéfice que la fédération de Paris espère apparemment tirer de la vente d'un local qui ne lui appartient pas.*

*C'est bien pour cela que nous n'avons pas jusque là voulu nous aventurer sur ce terrain. Quand on nous a attaqués, en janvier 2009, par serrurier, nous avons riposté par serrurier. Quand on nous a assignés en mars 2009 sur des arguments liés aux statuts du PCF, nous avons fait les preuves que ces statuts nous donnaient raison. Quand, fin novembre, Patrice Bessac a une fois de plus, et malgré l'avis de la Commission des Conflits, refusé de nous remettre nos cartes et de reconnaître notre souveraineté et nos votes, nous avons choisi de répondre politiquement par une pétition à la direction nationale. Nous ne pensions pas alors recueillir si facilement tant de soutiens. Mais nous ne pouvions imaginer que la direction nationale refuserait de nous répondre.*

*Si tu méprises non seulement nos droits, mais aussi ceux de tous les camarades qui nous soutiennent, si on ne peut parler de notre spoliation dans les instances du Parti, si la direction ne s'adresse à nous que dans les tribunaux, et pour y parler d'une propriété qui n'existe pas, il ne nous restera d'autre recours que de produire tous les éléments dont nous disposons sur cette prétendue propriété.*

*Ne vaudrait-il pas mieux parvenir rapidement à une solution raisonnable, fondée sur le respect des statuts du PCF et de l'histoire de ce local ?*

*Espérant t'avoir convaincue qu'il était urgent d'agir en ce sens, nous t'adressons nos fraternelles salutations.*